



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Distr.
GENERALE
A/36/337
S/14562
22 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Points 22 et 31 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 19 juin 1981, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joints des extraits du communiqué commun publié au sujet du problème kampuchéen par les ministres des affaires étrangères de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à l'issue de leur réunion annuelle tenue le 18 juin 1981 à Manille.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 22 et 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Reynaldo O. ARCILLA

^x A/36/50.

ANNEXE

EXTRAITS DU COMMUNIQUE COMMUN PUBLIE LE 18 JUIN 1981 AU SUJET DU
PROBLEME KAMPUCHEEN PAR LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DE
L'ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ANASE)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Les ministres des affaires étrangères ont constaté avec une profonde inquiétude que, malgré les efforts constructifs déployés par l'ANASE et la communauté internationale, le conflit armé au Kampuchea restait sans solution. Ils se sont de nouveau déclarés préoccupés par le fait que la sécurité des Etats de l'ANASE ainsi que la paix et la stabilité dans la région étaient directement menacés par suite de la situation au Kampuchea. Ils ont également réaffirmé que l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam constitue une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ils ont notamment déploré que les forces vietnamiennes maintiennent leur présence au Kampuchea en dépit des décisions exprimées dans les résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, respectivement adoptées, à une majorité écrasante, en 1979 et 1980.

Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur adhésion à ces résolutions, par lesquelles l'Assemblée demandait à toutes les parties au conflit de mettre immédiatement fin à toutes les hostilités et demandait également le retrait immédiat de toutes les forces vietnamiennes du Kampuchea, ce qui permettrait au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination, en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition extérieures.

Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'une nouvelle escalade des combats au Kampuchea ou de nouvelles incursions de forces étrangères en Thaïlande menaceraient directement la sécurité des Etats membres de l'ANASE et compromettraient la paix et la sécurité dans la région tout entière. A ce propos, les ministres des affaires étrangères de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de Singapour ont réaffirmé leur appui et leur solidarité inébranlables à l'égard du Gouvernement et du peuple de la Thaïlande, ou de tout autre pays de l'ANASE, pour la préservation de leur indépendance, de leur souveraineté nationale et de leur intégrité territoriale.

Les ministres des affaires étrangères ont souligné que les prétendues élections organisées au Kampuchea de mars à mai 1981 n'étaient qu'une tentative désespérée pour conférer une apparence de légitimité au régime de Heng Sanrin, installé au Kampuchea par les Vietnamiens. Ils ont souligné sans équivoque que ces élections frauduleuses ne constituaient pas une expression authentique de la libre volonté du peuple kampuchéen, car elles s'étaient déroulées dans un climat assombri par la présence de 200 000 soldats vietnamiens. Les ministres ont réaffirmé leur ferme conviction que, tant que les forces d'occupation vietnamiennes resteraient au

Kampuchea, le peuple kampuchéen ne pourrait pas veiller à ses intérêts nationaux, former le gouvernement de son choix ni élire librement ses dirigeants.

Les ministres des affaires étrangères ont loué le Secrétaire général de l'ONU pour ses efforts en vue de mettre en oeuvre la résolution 35/6 de l'Assemblée générale et se sont félicités de sa décision de convoquer une conférence internationale sur le Kampuchea à New York en juillet 1981. Ils se sont déclarés convaincus que la conférence internationale contribuerait utilement à la création d'un cadre approprié pour une solution durable au conflit kampuchéen, contribuant ainsi également à l'instauration d'une paix et d'une stabilité à long terme dans la région. Ils ont, en conséquence, instamment prié le Viet Nam, qui est partie au conflit et qui a exprimé le désir de voir régner la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, de contribuer à la recherche d'une solution en participant à la conférence internationale.

Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur conviction que le succès de la conférence internationale sur le Kampuchea était d'une importance vitale pour l'ensemble de la communauté internationale, notamment les petits pays qui risquaient d'avoir de plus en plus de difficultés à défendre leur territoire contre l'invasion, l'occupation et l'imposition de régimes fantoches par des Etats militairement plus puissants.

En vue de parvenir à un règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea, les ministres des affaires étrangères ont demandé instamment que soient prises entre autres les mesures initiales suivantes :

1. L'envoi des forces de maintien de la paix de l'ONU au Kampuchea;
2. Le retrait de toutes les forces armées étrangères au Kampuchea dans les plus brefs délais possibles, sous la supervision des forces de maintien de la paix de l'ONU;
3. Le désarmement de toutes les factions khmères immédiatement après le retrait du Kampuchea de toutes les forces étrangères.

Les ministres des affaires étrangères ont pris note de la proposition formulée à Ho Chi Minh-Ville le 28 janvier 1981, et concernant la convocation d'une conférence régionale en vue de résoudre les problèmes de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Ils ont souligné que le conflit kampuchéen était la cause profonde de la menace qui plane sur la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, et que des puissances extérieures y étant impliquées, en plus de pays de la région, ce conflit avait des dimensions internationales. En conséquence, la conférence régionale proposée ne pouvait constituer une instance appropriée pour des débats utiles susceptibles de conduire à une solution durable.

Les ministres des affaires étrangères ont souligné qu'ils n'étaient pas opposés à l'idée de consultations et de dialogues entre les pays de la région, mais que ces consultations et dialogues étaient distincts de la conférence internationale et ne devaient pas être considérés comme pouvant en tenir lieu.

Les ministres des affaires étrangères ont également réaffirmé qu'ils continuaient à reconnaître le Gouvernement du Kampuchea démocratique et à demander que celui-ci continue d'être représenté à l'Organisation des Nations Unies. Ils ont souligné que l'appui qu'ils accordaient aux pouvoirs émanant du Kampuchea démocratique reposait sur le principe fondamental selon lequel toute intervention étrangère doit être condamnée, et toute modification apportée à l'homologation des pouvoirs émanant du Kampuchea démocratique reviendrait à excuser l'invasion militaire vietnamienne et l'occupation du Kampuchea. Rien ne justifiait le renversement du gouvernement légitime d'un Etat par un autre Etat, car un tel acte constituait une violation des principes internationalement reconnus régissant les relations entre Etats, tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies. En conséquence, les ministres des affaires étrangères ont demandé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de soutenir le principe de la non-intervention, de continuer à reconnaître le Gouvernement du Kampuchea démocratique et d'appuyer sa représentation à l'Organisation des Nations Unies.

Les ministres des affaires étrangères ont rejeté les divers arguments qui continuaient d'être avancés pour justifier le maintien de l'occupation du Kampuchea et pour faire reconnaître le régime mis en place à Phnom Penh par les forces vietnamiennes. Ils ont réaffirmé leur position, selon laquelle aucun régime installé par des forces d'occupation, quelle que soit la manière dont on lui donne une apparence de légitimité, ne pouvait être reconnu légalement en vertu des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Les ministres des affaires étrangères se sont félicités des consultations qui se tenaient entre les nationalistes kampuchéens en vue de la formation d'un front uni et de l'établissement à brève échéance d'un gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique qui serait l'expression du droit inaliénable du peuple kampuchéen à libérer son territoire de l'occupation et de la domination étrangères. Ils ont reconnu que l'installation d'un gouvernement véritablement représentatif au Kampuchea était une question que le peuple kampuchéen devait décider et chercher à régler lui-même.

Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés convaincus qu'une solution politique d'ensemble au conflit du Kampuchea était essentielle à la création en Asie du Sud-Est d'une zone de paix, de liberté et de neutralité, qui permettrait d'assurer l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats de la région.

Les ministres des affaires étrangères ont souligné que la situation au Kampuchea et en Afghanistan avait comme dénominateur commun l'invasion et l'occupation d'un petit Etat indépendant par une puissance étrangère ayant recours à la force, en violation flagrante du droit international. A ce propos, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur plein appui à la résolution 35/37 de l'Assemblée générale, et à la résolution adoptée par le Sommet islamique tenu à Taïf (Arabie saoudite) du 25 au 28 janvier 1981, relatives à la situation en Afghanistan, ainsi qu'à la Déclaration politique finale de la Réunion ministérielle des pays non alignés, tenue à New Delhi le 13 février 1981, dans laquelle était demandé d'urgence le retrait de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan et du Kampuchea.